

DELIBERATION N° 2021-17

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 15 JUIN 2021

Objet : Création d'un Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 45 et 47,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCO en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation

Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de Mme Sylvie PUECH-BALLESTRA Responsable de la formation,

Adopte le projet de création du Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE) au sein de la Licence mention Lettres tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés

Membres en exercice : 79

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 52

Abstentions : 2

Voix favorables : 50

Voix contre : 0

Fait à Nice, le 15 juin 2021

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2021-16

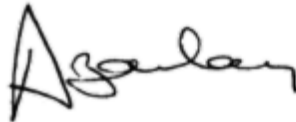
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 29/06/21

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 29/06/21

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation



Descriptif des « Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles » labellisés (du 1^{er} au 20 juin 2021)

■ Carte d'identité de la formation

Université	Université Côte d'Azur
Lycée	Lycée d'Estienne d'Orves, Nice
Mention de licence	Lettres
Code formation Parcoursup	32648
Capacité d'accueil	35
Taux de boursiers intégré sur Parcoursup	minimum 19%
Coordonnées responsable/référent universitaire de la formation (nom, prénom, fonction, coordonnées téléphoniques, portable et courriel)	Ballestra-Puech Sylvie, professeur de littérature comparée, 06 43 92 08 93, Sylvie.PUECH-BALLESTRA@univ-cotedazur.fr
Coordonnées responsable/référent lycée de la formation (nom, prénom, fonction, coordonnées téléphoniques, portable et courriel)	Marino Véronique – Provisseure – 06 09 08 76 29 – veronique.marino@ac-nice.fr

■ Gouvernance et ressources humaines

- Parcoursup : composition de la Commission d'examen des vœux (nombre d'enseignants université/nombre d'enseignants lycée)
- 3 enseignants (1 université, 2 lycée)
-
- Pilotage du parcours, structuration du partenariat lycée-université (organisation du pilotage du parcours, existence d'une convention entre lycée et université)
- comité de pilotage : proviseure et proviseur adjoint du lycée et référent universitaire (travail en étroite collaboration à toutes les étapes : conception de la maquette, gestion de Parcoursup, réunions de l'équipe pédagogique, conseil de classe et jury)
- projet de convention entre lycée et université
-
- Composition de l'équipe pédagogique (nom, prénom, statut, discipline, lycée/université)
 - BARANGER Delphine, Agrégée Lettres Classiques, lycée Honoré d'Estienne d'Orves
 - BOUTAULT-BERNARDINI Ingrid, Certifiée Mathématiques, lycée Honoré d'Estienne d'Orves
 - TOTH Ilonka, Agrégée Philosophie, lycée Honoré d'Estienne d'Orves
 - BERTHOD Luc, Certifié EPS, lycée Honoré d'Estienne d'Orves
 - CLOUET Olivier, Agrégé Histoire-Géographie, lycée Honoré d'Estienne d'Orves
 - BUSTI David, Agrégé SVT, lycée Honoré d'Estienne d'Orves
 - KIRECHE Alain, Agrégé Physique, lycée Honoré d'Estienne d'Orves
 - VIEL Francine, Certifiée Anglais, lycée Honoré d'Estienne d'Orves
 - MARTINETTI Fabienne, Agrégée Arts Plastiques, lycée Honoré d'Estienne d'Orves
 - RUSTIQUE Julia, Agrégée Education musicale, lycée Apollinaire
 - ABEL Benjamin, Agrégé de Physique, lycée Honoré d'Estienne d'Orves
- en L1 Ballestra-Puech Sylvie, professeur de littérature comparée, Université Côte d'Azur
- Tassel Alain, professeur de littérature française, Université Côte d'Azur
- Watine Marie-Albane, maître de conférences en langue française, Université Côte d'Azur
- en L2 et en L3 l'équipe pédagogique est celle de la licence de Lettres, parcours Enseignement du premier degré

■ Architecture de la formation

La licence de Lettres, comme toutes les licences d'Université Côte d'Azur, est structurée en **6 UE de 5 ECTS par semestre**. Les UE du PPPE ont donc été conçues pour respecter à la fois cette contrainte et le cahier des charges du PPPE. **En vert les enseignements dispensés par le lycée, en jaune les enseignements dispensés par l'université.**

L1S1

Intitulé UE	ECTS (6 obligatoire)	Intitulé des matières (Eléments constitutifs d'UE – ECUE)	Coeff. des ECUE	volume horaire
Français	6			63
Mathématiques	6			63
Sciences et culture	6	Philosophie morale et politique	1	21
		Histoire-géographie	1	21
		sciences et technologies	1	21
		Langue vivante	1	21
Langue française	6			30 HTD
Littérature française	6			30 HTD

L1S2

Intitulé UE	ECTS (6 obligatoire)	Intitulé des matières (Eléments constitutifs d'UE – ECUE)	Coeff. des ECUE	volume horaire
Français	6			63
Mathématiques	6			63
Sciences et culture	6	Philosophie morale et politique	1	21
		Histoire-géographie	1	21
		sciences et technologies	1	21
		Langue vivante	1	21
Éducation physique et artistique	6	Arts plastiques et éducation musicale		42
	6	Éducation physique et sportive		42
Littérature comparée	6			30 HTD

L2 S3

Intitulé UE	ECTS (6 obligatoire)	Intitulé des matières (Éléments constitutifs d'UE – ECUE)	Coeff. des ECUE	volume horaire
Français et mathématiques	6	Français	1	35
		Mathématiques	1	35
Sciences et culture	6	Philosophie morale et politique	1	
		Histoire-géographie	1,5	14
		Sciences et technologies	1,5	21
		Langue vivante	1	21
		Arts plastiques et éducation musicale	1	14
		Éducation physique et sportive	1	14
Approfondissement en langue française	6			12CM 24TD
Approfondissement en littérature française	6			12CM 24TD
Approfondissement en littérature comparée	6			12CM 24TD

L2S4

Intitulé UE	ECTS (6 obligatoire)	Intitulé des matières (Éléments constitutifs d'UE – ECUE)	Coeff. des ECUE	volume horaire
Français et mathématiques	6	Français	1	35
		Mathématiques	1	35
Sciences et culture	6	Philosophie morale et politique	1	
		Histoire-géographie	1,5	14
		Sciences et technologies	1,5	21
		Langue vivante	1	21
		Arts plastiques et éducation musicale	1	14
		Éducation physique et sportive	1	14
Approfondissement en langue française	6			12CM 24TD
Approfondissement en littérature française	6			12CM 24TD
Stage	6	préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation		12TD

- En L3 les étudiants du PPPE suivront l'intégralité des enseignements de la licence de **Lettres parcours Enseignement du premier degré**, à l'exception de l'UE de compétences transversales qui sera remplacée par une UE regroupant toutes les disciplines enseignées au lycée,



dont le caractère pluridisciplinaire, incluant les compétences numériques et informationnelles dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, garantiront l'acquisition de ces compétences transversales.

-
- Volume consacré à la sensibilisation à l'environnement institutionnel : cette sensibilisation est intégrée au programme de la philosophie morale et politique. Pour les étudiants une heure quinzaine est affectée à cette problématique.
-
- Temps d'échange envisagé avec des professionnels (rencontres, conférences) : ces temps d'échange débutent en L2 dans le cadre du parcours Enseignement du premier degré de la licence de Lettres dont les enseignements de préprofessionalisation sont assurés et coordonnés par l'INSPE.
-
- Mise en œuvre du stage (période, modalités)
 - stage massé en L1 en fin de 1er semestre.
 - stage intégré dans un dispositif existant (parcours Enseignement du premier degré) en L2 et L3. Les étudiants vont en stage quand ils sont disponibles.

■ **Accompagnement et mesures d'aide à la réussite**

- Mise en œuvre de dispositif d'accompagnement/aide à la réussite
Le dispositif permet aux professeurs de lettres et de mathématiques d'intervenir en fonction des besoins des étudiants pour une remise à niveau nécessaire ou un accompagnement plus sur le long terme. Tous les étudiants vont aussi bénéficier d'un accompagnement à la connaissance de l'environnement numérique. Cet accompagnement sera obligatoire pour tous les étudiants.
-
- Dispositifs mis en place pour contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance
En L1 et en L2 les étudiants du PPE constituent une promotion aussi bien dans les enseignements universitaires qu'au lycée, ce qui favorisera le sentiment d'appartenance.
-
- Passerelles envisagées en cas d'échec (ou de réorientation en début d'année) : les étudiants du PPPE bénéficieront des mêmes procédures de réorientation, jusqu'à la fin de la L2 que les autres étudiants du portail Langues, lettres, arts et communication. Ils pourront se réorienter dans le parcours général de la licence de Lettres ou dans une autre mention de licence.
-
- Modalités d'évaluation des étudiants et composition des jurys
contrôle continu intégral, jury mixte réunissant tous les enseignants de la formation (les délibérations du jury prendront la forme d'un conseil de classe en L1 et en L2)

